



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

2026



PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER EN 2 EXEMPLAIRES

- Les statuts de l'association (dernière version).
- Le certificat d'inscription au répertoire Siren/Siret.
- Le récépissé de déclaration de création de l'association en Préfecture.
(Si l'association n'a jamais été aidée par la ville de Saint-Cloud)
- Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale annuelle.
- Le bilan et le compte de résultat du dernier exercice comptable clos approuvé par l'Assemblée générale.
- Le budget prévisionnel annuel de l'association adopté par le Conseil d'administration ou l'Assemblée générale.
- Le rapport du Commissaire aux Comptes pour les associations ayant reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions.
- Le compte-rendu financier d'utilisation de la subvention dont le renouvellement est sollicité.
(La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé).
- Les supports de communication avec le logo et la mention du soutien de la commune pour la saison écoulée.
- L'IBAN de l'association. (références bancaires).

Après instruction par les services de la Ville, votre demande de subvention sera soumise à l'examen du Conseil municipal.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS LE :

30/09/2025



PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Dénomination de l'association (nom complet) :

.....

Siège social :

Activités principales de l'association :

.....

Composition du bureau et du conseil d'administration (à la date de dépôt dossier) :

Fonction	Nom Prénom	Adresse	Téléphone	Courriel
Président				
Vice-Président				
Secrétaire				
Trésorier				

* Indiquer les modifications éventuelles au cours de l'année à l'adresse finances@saintcloud.fr

Renseignements administratifs et juridiques

Déclarée en Préfecture le :

Numéro Siret de l'association :

Votre association dispose t-elle d'un agrément ?

Non

Oui, en ce cas précisez lequel :

Type d'agrément :

attribué par :

en date du :

.....

Votre association est-elle titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ?

Non

Oui (en ce cas, vous en joindrez une copie à votre demande)

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?

Non

Oui

Renseignements concernant les ressources humaines

Moyens humains de l'association :

Nombres de bénévoles :

Nombre de salariés en CDI : dont salariés temps partiel



Nombres de salariés en CDD : dont salariés temps partiel

Autres Renseignements

Nombre total d'adhérents de l'association :

	Année 2024-2025	Prévisionnel 2025-2026
Nombre d'adhérents clodoaldiens		
Nombre d'adhérents non clodoaldiens		
dont habitants de Garches		
dont habitants de Boulogne		
dont habitants de Suresnes		
dont habitants de Ville d'Avray		
dont habitants de Sèvres		
Autres		

Nombre d'adhérents de moins de 18 ans :

Correspondance

Contact

Nom :

Prénom :

Qualité :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Aides non financières

L'association bénéficie-t-elle d'aide non financière de la Ville (matériel, personnel, autres...) :

Oui Non

Dont occupation d'un local municipal à titre gratuit Oui Non

Si non, montant du loyer payé :€

Liste des aides non financières :

.....

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DE L'ANNEE OU DE LA SAISON ÉCOULÉE

MANIFESTATIONS Ex : concerts, représentations, expositions, publications...	NOMBRE DE REPRESENTATIONS	LIEU DE LA MANIFESTATION	DATE	PUBLIC (entrées gratuites, entrées payantes)	OBSERVATIONS

N.B : ce document récapitulatif ne dispense pas votre association de fournir un rapport d'activités détaillé.



COMPTE DE RÉSULTAT du dernier exercice clos

Du au
(approuvé par les instances statutaires)

CHARGES	MONTANT (arrondi)	PRODUITS	MONTANT (arrondi)
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, prestations de service	€
- Etude et prestations de service €	- Marchandises, billetterie, produits des activités annexes	
- Matériels €		
- Fournitures €	74 – Subventions d'exploitation	€
- Autres €	- Etat (détaillez)	€
Total : €	€
61 – Services extérieurs		- Région(s) de (détaillez)	€
- Locations €	€
- Entretien et réparation €		
- Assurances €	- Département(s) de (détaillez)	€
- Divers €	€
Total : €		€
62 – Autres services extérieurs		- Commune(s) de (détaillez)	€
- Honoraires/personnel extérieur à l'association €	€
- Publicité €	- Organismes sociaux (détaillez).....	€
- Frais postaux et de télécommunication €	€
- Divers €	- Fonds européen	€
- Transports et déplacements €	- CNASEA (emplois aidés)	€
Total : €	- Autres (précisez)	€
63 – Impôts et taxes		€
(taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage,...) €		
64 – Charges de personnel		Total :	€
- Rémunération du personnel €	75 – Autres produits de gestion courante	€
- Charges sociales €	- Cotisations	€
- Autres charges de personnel €	- Dons	€
Total : €		
65 – Autres charges de gestion courante		76 – Produits financiers	€
(ex : droits d'auteur, SACEM,...) €		
66 – Charges financières (intérêts des emprunts) €	77 – Produits exceptionnels (mécénat, ventes exceptionnelles, subventions exceptionnelles,...)	€
67 – Charges exceptionnelles €		
68 – Dotations aux amortissements, provisions et engagements €	78 – Reprise sur amortissements et provisions	€
TOTAL DES CHARGES €	TOTAL DES PRODUITS €
86 – Emploi des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	€
- Secours en nature €	- Bénévolat	€
Mise à disposition gratuite des biens et des prestations (ex : locaux) €	- Prestations en nature	€
- Personnel bénévole €	- Dons en nature	€
		Total :	€
TOTAL GENERAL DES CHARGES €	TOTAL GENERAL DES PRODUITS €



SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION

À la date de clôture du dernier exercice comptable

En caisse €
Comptes courants €
Comptes sur livret €
Placements €
Produits à recevoir (exemple subventions attendues), créances €
Dettes à régler €

PARTENARIATS

Nom du ou des partenaires ainsi que les sommes allouées par chacun (pour chaque partenaire, merci d'indiquer votre contact avec nom / Mel / Tél) :

Partenaire (s)	Sommes allouées en €	Contact	Adresse	Téléphone	Courriel

PROJET D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE OU POUR LA SAISON N + 1

MANIFESTATIONS Ex : concerts, représentations, expositions, publications...	NOMBRE DE REPRESENTATIONS	LIEU DE LA MANIFESTATION	DATE	PUBLIC (entrées gratuites, entrées payantes)	OBSERVATIONS

N.B : ce document récapitulatif ne dispense pas votre association de fournir un projet d'activités détaillé.



BUDGET PRÉVISIONNEL année N + 1 (duau)

Budget prévisionnel de l'association approuvé par les instances statutaires pour l'année en cours (ne remplissez que les rubriques vous concernant) : si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice

CHARGES	MONTANT (arrondi)	PRODUITS	MONTANT (arrondi)
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, prestations de service €
- Etude et prestations de service €	- Marchandises, billetterie, produits des activités annexes	
- Matériels €		
- Fournitures €	74 – Subventions d'exploitation €
- Autres €	- Etat (détaillez) €
Total : € €
61 – Services extérieurs		- Région(s) de (détaillez) €
- Locations € €
- Entretien et réparation €	- Département(s) de (détaillez) €
- Assurances € €
- Divers €	- Commune(s) de (détaillez) €
Total : € €
62 – Autres services extérieurs		- Organismes sociaux (détaillez)..... €
- Honoraires/personnel extérieur à l'association € €
- Publicité €	- Fonds européen €
- Frais postaux et de télécommunication €	- CNASEA (emplois aidés) €
- Divers €	- Autres (précisez) €
- Transports et déplacements € €
Total : €	Total : €
63 – Impôts et taxes		75 – Autres produits de gestion courante €
(taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage,...) €	- Cotisations €
64 – Charges de personnel		- Dons €
- Rémunération du personnel €	76 – Produits financiers €
- Charges sociales €		
- Autres charges de personnel €	77 – Produits exceptionnels (mécénat, ventes exceptionnelles, subventions exceptionnelles,...) €
Total : €		
65 – Autres charges de gestion courante		78 – Reprise sur amortissements et provisions €
(ex : droits d'auteur, SACEM,...) €		
66 – Charges financières (intérêts des emprunts) €		
67 – Charges exceptionnelles €		
68 – Dotations aux amortissements, provisions et engagements €		
TOTAL DES CHARGES €	TOTAL DES PRODUITS €
86 – Emploi des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature €
- Secours en nature €	- Bénévolat €
Mise à disposition gratuite des biens et des prestations (ex : locaux) €	- Prestations en nature €
- Personnel bénévole €	- Dons en nature €
		Total : €
TOTAL GENERAL DES CHARGES €	TOTAL GENERAL DES PRODUITS €



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e)..... (nom et prénom)

Président(e) ou représentant(e) légal(e) de l'association :

- Déclare que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- Certifie exactes les informations du dossier, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- Souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- Atteste que l'association n'a pas bénéficié d'un montant d'aides publiques supérieur à 500 000 € sur trois exercices ; (si non concerné, merci de barrer cette phrase) ;
- Demande une subvention de : € auprès de la Ville de Saint-Cloud ;
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire ou postal de l'association dont l'IBAN est joint à la présente demande.

Fait à, le

Signature :

INFORMATIONS IMPORTANTES

◆ En application de la loi n°2000-321 et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, il est précisé que :

- La collectivité qui attribue une subvention annuelle supérieure à 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ;
- L'organisme de droit privé bénéficiaire d'une subvention doit produire à la collectivité un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée ;
- Les organismes de droit privé ayant reçu annuellement de l'ensemble des autorités administratives, une subvention supérieure à 153 000 € doivent déposer à la préfecture du département de leur siège social leur budget, leurs comptes, les conventions précitées, les comptes-rendus financiers des subventions reçues pour y être consultés.

◆ En application de l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention pourra être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. La Ville de Saint-Cloud pourra donc procéder à un contrôle de la comptabilité des associations ou demander la production des pièces comptables, en vue de s'assurer du bon emploi de la subvention qui leur a été attribuée.

◆ En application du Code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes est compétente pour examiner les comptes des organismes quel que soit leur statut juridique dès lors qu'ils perçoivent plus de 1 500 € d'aides publiques annuelles.

◆ En application de la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, de la décision 2012/21/UE de la commission européenne du 20 décembre 2011 et du Règlement (UE) No360/2012 de la commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides de minimis.

Attention

- Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal
- Le droit d'accès aux informations prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.